

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

jeunes Question écrite n° 11764

## Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport annuel de Mme la défenseure des enfants, remis en cette journée internationale des droits de l'enfant, au Président de la République. Ce rapport, très inquiétant, est intitulé « Adolescents en souffrance : plaidoyer pour une véritable prise en charge ». Au terme d'une étude intéressante, mettant en lumière des réalités parfois ignorées du grand public, ce rapport a le mérite de formuler des recommandations pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de prise en charge des adolescents en souffrance. Parmi ces recommandations, l'une d'elles propose d'admettre les adolescents en pédopsychiatrie jusqu'à dix-huit ans, et de clarifier les circulaires sur la prise en charge psychiatrique des seize-dix-huit ans. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure cette recommandation serait réalisable concrètement, et la position du ministère sur ce point précis.

## Données clés

Auteur: M. Charles-Ange Ginesy

Circonscription: Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11764

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2007, page 7435 **Question retirée le :** 8 avril 2008 (Fin de mandat)